

Perfectionnements à prix réduits

Critères d'admissibilité

Les perfectionnements à tarifs réduits sont offerts grâce à la participation financière de Services Québec.

Critères d'admissibilité

Pour bénéficier du tarif subventionné par Services Québec, vous devrez remplir un formulaire de validation d'admissibilité et vous devrez démontrer le lien entre la formation et le domaine d'emploi actuel ou recherché.

Pour être admissible, vous devez :

- être âgé de 18 ans et plus;
- être travailleur salarié **ou** employé d'une municipalité **ou** travailleur autonome **ou** propriétaire d'entreprise **ou** être à la recherche d'un emploi dans un secteur relié à la formation.

Les personnes suivantes ne sont pas admissibles :

- les personnes pour qui la formation n'est pas en lien avec leur objectif professionnel;
- les travailleurs issus des secteurs public, parapublic et des sociétés d'État;
- les étudiants à temps plein.

Pour plus d'information, communiquez avec nous.
450 436-1531 ou 1 877 450-3273 | fae@cstj.qc.ca



FORMATION CONTINUE
Services aux entreprises et International